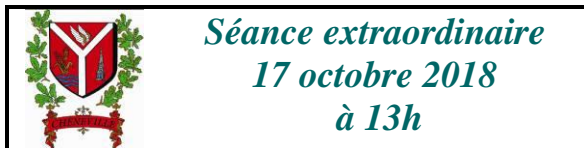


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 17 octobre 2018, à **13h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux et monsieur Normand Bois.

Absences motivées : madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Adoption de l'ordre du jour**
- 3- Soumission Raymond Asphalte Inc. – Réparations nids de poule et corrections**
- 4- Autorisation paiement facture – Excavation Jacques Lirette Inc. – Fossés montée Vinoy**
- 5- Parole au public**
- 6- Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 13h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-294

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que significé par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- SOUMISSION RAYMOND ASPHALTE INC. – RÉPARATIONS NIDS DE POULE ET CORRECTIONS

2018-10-295

Soumission Raymond Asphalte Inc. – Réparations nids de poule et corrections

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage sont nécessaires afin de réparer des nids de poule (rues Petite-Nation, Guillaume, de l'Hôtel-de-Ville et Lirette) et corriger la pente de certaines rues du village (rues Guillaume et de l'Hôtel-de-Ville);

ATTENDU QU' Asphalte Raymond Inc. soumissionne pour ces travaux d'asphaltage au coût de 10 326.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Asphalte Raymond pour les travaux mentionnés ci-haut pour un montant de 10 326.00\$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- AUTORISATION PAIEMENT FACTURE – EXCAVATION JACQUES LIRETTE INC. – FOSSÉS MONTÉE VINOY

2018-10-296

Autorisation paiement facture – Excavation Jacques Lirette Inc. – Fossés montée Vinoy

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation d'Excavation Jacques Lirette Inc. pour des travaux de creusage de fossés qui ont été effectués en août dernier dans la montée Vinoy;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 14 415.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 16 573.65 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- PAROLE AU PUBLIC

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-10-297

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 13h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.